

Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957-2009)

Lydia Rouamba and Francine Descarries

Volume 23, Number 1, 2010

Femmes et pouvoir politique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/044424ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/044424ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rouamba, L. & Descarries, F. (2010). Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957-2009). *Recherches féministes*, 23(1), 99–122.
<https://doi.org/10.7202/044424ar>

Article abstract

Although political citizenship has been granted to women in Burkina Faso since 1956, their presence in the State executive branch of power remains limited. This article identifies the characteristic features of women who held positions in the Burkina Faso government. It illustrates that while technical competence is a vital asset to reach the highest political and administrative functions in Burkina, it must nevertheless be supported by other factors. The relation that some of these women politicians have with feminism is also discussed.

Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957-2009)

LYDIA ROUAMBA ET FRANCINE DESCARRIES

La citoyenneté politique a été concédée aux femmes burkinabé dès 1956 avec l'adoption de la loi-cadre qui instaurait le suffrage universel dans les colonies françaises¹. Dans les faits, le Burkina Faso accueillera sa première femme nommée ministre en 1958. Ensuite, ce n'est qu'en 1976, seize ans après l'indépendance de 1960 et au lendemain de l'Année internationale de la femme, qu'une femme sera à nouveau membre de l'équipe gouvernementale du pays, à titre de secrétaire d'État aux affaires sociales.

Aujourd'hui encore, les femmes sont peu représentées dans la branche exécutive du pouvoir. Plusieurs travaux, dont l'article de Denise Badini-Folane sur la représentativité féminine dans les gouvernements de 1958 à 1991, nous renseignent sur les multiples obstacles socioculturels, économiques et matériels qui entravent la pleine participation des femmes à la vie politique du pays. Parmi ceux-ci figurent de manière déterminante l'analphabétisme, la pauvreté, le manque de temps qu'entraînent la surcharge de travail domestique, l'absence de confiance des femmes en elles-mêmes, la mainmise des conjoints sur la liberté de pensée et d'opinion des femmes, ainsi que la peur de la diffamation ou d'être vilipendées. Même le fait que l'accès au pouvoir exécutif ne dépend pas nécessairement d'un engagement partisan, mais relève de la seule discrétion des personnes qui détiennent le pouvoir de nomination, n'a pas permis à une masse critique de femmes d'accéder à l'exécutif burkinabé.

Après une mise à jour du portrait de la participation des femmes aux gouvernements burkinabé, nous examinerons dans le présent article certains des facteurs qui ont permis à un petit nombre d'entre elles d'accéder aux plus hautes fonctions diplomatiques et gouvernementales de 1957 à 2009 et nous terminerons par la question du rapport que quelques-unes parmi elles entretiennent avec le féminisme. Notre analyse s'appuie, d'une part, sur une recherche documentaire sur les femmes et la politique en Afrique et, d'autre part, sur des entretiens réalisés auprès de douze femmes nommées ministres ou anciennes ministres, dont deux qui sont ambassadrices à l'heure actuelle et deux autres qui l'ont été dans le passé. Ces entretiens semi-dirigés ont été réalisés au cours de deux séjours au Burkina, le premier ayant eu lieu de septembre à décembre 2007, et le second, en janvier et en février 2008².

¹ Les premiers décrets d'application sont toutefois intervenus au début de 1957 (Kaboré 2002 : 34).

² Nous avons obtenu l'accord des personnes visées pour les citations nominales.

Les Africaines et la sous-représentation politique

Lorsque le problème du rapport des femmes au pouvoir est abordé, une question vient à l'esprit : y a-t-il eu des sociétés où le pouvoir politique était détenu par les femmes? À ce propos, chercheuses et chercheurs ainsi que féministes sont presque unanimes pour affirmer que, si l'on trouve des traces de sociétés matrilineaires, c'est-à-dire des sociétés où l'exercice du pouvoir est assumé par les hommes de la lignée maternelle, rien ne permet pour autant de conclure à l'existence de véritables sociétés matriarcales, c'est-à-dire de sociétés où le pouvoir aurait été exercé directement par les femmes. L'existence d'une domination masculine, sous différentes formes et à des degrés divers, est généralement considérée comme un phénomène constant de l'organisation des sociétés connues. À partir de ce constat, plusieurs thèses ont été élaborées pour expliquer l'état de subordination des femmes dans la société et, singulièrement, leur faible présence dans la sphère politique. Pour ce qui est des Africaines, les principaux facteurs invoqués dans la littérature pour expliquer leur sous-représentation politique sont d'ordre physiologique, psychologique, historique, socioculturel et économique.

En Afrique, comme ailleurs, le poids des déterminismes biologiques est encore fréquemment mentionné pour justifier la hiérarchie des sexes. Et cela, même si les arguments naturalistes ou psychologiques ont largement été déconstruits par nombre d'auteurs et principalement d'auteures qui, depuis Simone de Beauvoir (1949) et Shulamith Firestone (1970), ont amplement démontré que ce sont les différentes sociétés qui ont fait de la condition biologique de la femme un destin (Collin 1975 : 72).

L'explication d'ordre historique est aussi objet de controverses dans la littérature au sujet de la place qu'occupent aujourd'hui les Africaines dans l'espace public. Plusieurs auteurs et auteures soutiennent que les femmes occupaient dans les sociétés africaines précoloniales une position sociale qui s'est dégradée sous l'effet de facteurs extérieurs, notamment la colonisation et les religions dites révélées, soit judéo-chrétienne et islamique. Ainsi, Assié-Lumumba (1996) et Taylor (2002) affirment sans ambages que les femmes avaient un meilleur pouvoir politique dans la société précoloniale et que c'est la colonisation qui les a placées à la périphérie de celui-ci. À cet égard, Taylor (*Ibid* : 36-37), citant Assié-Lumumba (1999) ajoute que la définition libérale de la démocratie se centre davantage sur la raison, les lois et les libertés de choix et oublie de prendre en considération « les contingences historiques qui ont limité les chances des femmes d'exercer leur liberté. Au contraire, dans le cas de l'Afrique, les organisations politiques précoloniales [...] connaissaient [...] un équilibre entre les sexes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, ainsi que la participation des femmes dans le processus politique » (Taylor cite Assié dans le texte mais l'extrait retenu est d'elle-même). Ainsi, Goerg (1997 : 5), prenant appui sur le document de Perrot et Van Dantzig (1994), souligne le fait que les femmes des chefs Ashanti du Ghana ont perdu avec la colonisation leur rôle officiel

d'intérimaires en cas d'absence de leur conjoint. Enfin, Maunick (1976), tout comme Sorel et Pierron Gomis (2004), a recensé les biographies d'un certain nombre de figures féminines qui auraient marqué l'« époque du temps jadis », c'est-à-dire l'histoire politique précoloniale. Sont citées, à titre d'exemples, les princesses Yennenga et Pabré de la société moaga du Burkina Faso, Yaa Asantiwa, reine mère Ashanti (au Ghana) qui aurait opposé une résistance au pouvoir britannique et Kimpa Vita, mieux connue sous le nom de Dona Béatrice, qui elle, se serait opposée au colonialisme portugais.

Il n'est pas de notre propos de nous prononcer dans ce débat. Notre analyse cherche plutôt à étayer l'hypothèse selon laquelle la faible participation des femmes burkinabé à la vie politique du pays observée aujourd'hui résulte d'une construction sociale et trouve son explication dans la reconduction d'entraves socioculturelles et matérielles induites par la division sexuelle du travail, entraves confortées par des contraintes économiques, dont l'insuffisance de revenus, et des contraintes institutionnelles légitimées par un système juridique et législatif qui sanctionne et reconduit la subordination des femmes.

La situation et le portrait des femmes dans les gouvernements³

De mai 1957⁴ à décembre 2009, le Burkina a connu quatre régimes constitutionnels et six régimes d'exception⁵. Au cours de cette période, 52 gouvernements se sont succédé dans lesquels 38 femmes, certaines toujours en fonction, ont assumé 124 mandats à titre de ministre, de ministre déléguée ou de secrétaire d'État⁶, soit 10,3 % de l'ensemble des 1 198 mandats⁷. Notons avec Fofana (2007 : 281-282) que les premiers gouvernements du Burkina « relevaient de la seule et unique volonté du Président⁸ » et que c'est avec les constitutions apparues en 1970 puis en 1977 et surtout avec l'institution de la fonction de premier ministre,

³ Le portrait de l'évolution de la participation active des femmes à la vie politique burkinabé est dressé à partir de quatre sources (Badini-Folane 2003; CGD 2005; Kaboré 2002 :23-57 et 545-568; Fofana (2004 et 2007) dont nous avons comparé les contenus pour générer les différentes données présentées ci-après. Nous avons privilégié ceux du site de la Petite Académie (Fofana 2004), les données s'y révélant plus complètes et plus accessibles.

⁴ En date du 17 mai 1957, un conseil a été mis en place par Paris pour gouverner la Haute-Volta – devenue Burkina en 1984 – à la suite de l'adoption de la loi-cadre le 23 juin 1956. Cette loi avait notamment pour objet de donner plus d'autonomie aux colonies.

⁵ Les régimes d'exception désignent ceux qui sont intervenus après un coup d'État.

⁶ À titre de comparaison, pour la même période, 35 femmes ont été élues députées; à noter que la fonction de ministre n'est pas conditionnée par l'élection au poste de députée au Burkina. De notre échantillon, six femmes ont été députées.

⁷ Les hommes ont assumé 1 074 mandats.

⁸ Les gouvernements étaient proclamés par de simples arrêtés ministériels.

chef de gouvernement⁹, que « le décret de proclamation d'un gouvernement devient vraiment le résultat d'une décision concertée entre le Président de la République ou du Faso et le premier ministre, le tout dans un contexte de multipartisme ».

Le tableau 1 offre un aperçu de la participation des femmes sous les différents régimes. On y observe que, sous le Conseil du gouvernement, une femme a assumé au moins un mandat : Célestine Ouezzin-Coulibaly-Traoré a siégé en 1958 dans les deux derniers conseils à titre de ministre des Affaires sociales, de l'Habitat et du Travail. Soulignons que cette dernière a été appelée au Conseil après le décès, en septembre 1958, de son époux, Daniel Ouezzin-Coulibaly, qui a été respectivement vice-président et président du Conseil. Tout s'est passé alors comme s'il fallait entretenir la mémoire de l'illustre disparu à travers sa femme même si, comme le souligne Badini-Folane (2003 : 1 114), Célestine Ouezzin-Coulibaly avait le profil pour occuper ledit poste. Institutrice, elle était l'une des rares femmes lettrées et diplômées de l'époque¹⁰.

Il faudra attendre seize ans après l'accession du pays à l'indépendance en 1960 pour qu'une autre femme soit à nouveau membre de gouvernement. La 1^{re} République, le 1^{er} régime militaire et la 2^e République n'ont donc compté aucune femme dans les gouvernements. C'est sous le 2^{ème} régime militaire que Fatimata Traoré-Sigué sera appelée au gouvernement. D'abord, secrétaire d'État aux Affaires sociales en 1976, elle est nommée ministre des Affaires sociales en 1978. Le décret de nomination l'identifie comme « M^{me} Traoré Moïse Allassane née Fatimata Sigué », ce qui illustre combien, dans les représentations collectives, les femmes n'existent qu'à travers un homme, en l'occurrence leur époux.

De 1976 à 1983, le nombre de femmes au gouvernement variera de 1 à 2, avec une première pointe atteinte sous la révolution en 1984, c'est-à-dire 3 femmes sur 22 ministres (soit 13,6 %) et une seconde en 1986, avec 5 femmes sur les 25 ministres (soit 20 %). Le retour à une vie constitutionnelle en 1991 sous la 4^e République n'a pas vu la représentation féminine s'améliorer. Jusqu'en février 2008, le nombre de femmes au sein du Conseil des ministres variera de 3 à 5, pour un taux de représentativité allant de 8,3 % à 17,6 %. Ce n'est qu'en septembre 2008 que ce taux passera à nouveau à 20,5 %, alors que le Conseil de 34 ministres comptera 7 femmes. Cette situation montre, comme l'ont relevé plusieurs auteurs et auteures (Lamoureux 1997 : 40; Diaw 1998; Collin 1999 : 83; Ba et Diop 2005 : 135) que la démocratie ne suffit pas à garantir une équitable représentation des femmes au sein des appareils de pouvoir et, ajouterions-nous, à transcender les mentalités

⁹ Voir le décret n° 71/72/PRES du 22 février 1971 portant composition du gouvernement de la République de Haute-Volta. Kango Gérard Ouédraogo est nommé premier ministre et ministre des Anciens Combattants.

¹⁰ Dans les archives de l'Assemblée nationale, notamment la liste de députées pendant la période 1960-1965, la profession indiquée pour Célestine Ouezzin-Coulibaly-Traoré est ménagère.

patriarcales qui en limitent l'accès (Halimi 1978 : 35-40; Matoko 1996 : 206-210; Dental 2004 : 65; HOUNGNIKPO 2004 : 13).

Tableau 1
Taux de participation des femmes au gouvernement
sous les différents régimes de 1957 à 2009

Régime	Années	Total de membres	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes
Conseil du gouvernement	1957 et 1958	De 8 à 12	De 8 à 11	0 ou 1	De 0,0 à 08,3
1^{re} République*	Du 11 décembre 1958 au 3 janvier 1966	De 9 à 16	De 9 à 16	0	0,0
1^{er} régime militaire	Du 3 janvier 1966 au 14 juin 1970	11 et 12	11 et 12	0	0,0
2^e République	14 juin 1970 au 8 février 1974	16	16	0	0,0
2^e régime militaire	Du 8 février 1974 au 27 novembre 1977	De 12 à 18	De 12 à 17	0 ou 1	De 0,0 à 05,5
3^e République	Du 27 novembre 1977 au 25 novembre 1980	20	19	1	5
Comité militaire de redressement pour le progrès national	Du 25 novembre 1980 au 7 novembre 1982	17 et 22	16 et 21	1	4,5 et 5,8
Conseil du salut du peuple	Du 7 novembre 1982 au 4 août 1983	De 19 à 21	De 17 à 19	2	De 9,5 à 10,5
Conseil national de la Révolution	Du 4 août 1983 au 15 octobre 1987	De 20 à 28	De 19 à 24	De 1 à 5	De 5 à 20
Front populaire	Du 15 octobre 1987 au 2 juin 1991	De 26 à 29	De 23 à 25	De 3 à 5	De 11,5 à 14,8
4^e République (en cours depuis le 2 juin 1991)	Du 2 juin 1991 au 3 septembre 2008 Depuis le 3 septembre 2008	De 25 à 36 34	De 20 à 33 27	De 3 à 6 7	De 8,3 à 17,6 20,5

Source : Kaboré (2002) et Fofana (2004).

* La colonie de Haute-Volta a été proclamée « République » le 11 décembre 1958. Le premier gouvernement républicain a été mis en place le 1^{er} mai 1959 à la suite des premières élections législatives organisées le 19 avril de la même année (CGD 2005 : 27 et 29).

Pour les 38 femmes qui ont été ou sont membres d'une équipe gouvernementale, le nombre de mandats par femme s'étend de un à neuf et, à quelques exceptions près, ceux-ci se sont prolongés au-delà d'un an. Le tableau 2 établit la liste des femmes qui ont eu plus de deux mandats gouvernementaux. Si une telle liste met en relief une certaine durée de présence pour ces femmes qui accèdent au gouvernement, elle indique également que l'élite gouvernementale féminine se renouvelle peu. Ainsi, Alice Tiendrébéogo-Kaboret a été sollicitée à dix reprises pendant 12 ans. Elle est suivie par Juliette Bonkougou-Yaméogo, neuf fois en 8 ans, puis par Gisèle Guigma-Diasso et Béatrice Damiba qui, elles, ont été membres de gouvernements à six reprises chacune, respectivement pendant 8 et 6 ans. Monique Ilboudo a été sollicitée à cinq reprises sur une période de 7 ans.

Tableau 2
Femmes ayant été membres du gouvernement
avec le plus grand nombre de mandats de 1957 à 2009*

Nom, prénom	Nombre de mandats	Années
Tiendrébéogo-Kaboret, Alice	9	1988, 1989, 1991 (1), 1991 (2), 1992 (1), 1992 (2), 1993, 1994, 1997, 1999 (1)
Bonkougou-Yaméogo, Juliette	8	1991 (1), 1991 (2) 1992 (1), 1992 (2), 1993, 1994, 1995, 1996, 1997
Damiba, Béatrice	6	1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1991
Guigma-Diasso, Gisèle	6	1999 (2), 2000, 2002, 2004, 2005, 2006
Ilboudo, Monique	5	2000, 2002, 2004, 2005, 2006
Lamizana, Mariam	4	2002, 2003, 2004, 2005
Ouédraogo-Guissou, Joséphine	4	1983, 1985, 1986, 1987
Ouandaogo-Maïga, Bana	4	1995, 1996, 1997, 1999 (1)
Bonkougou-Balima, Odile	4	2006, 2007, 2008 (1), 2008 (1)
Tamini-Bihoun, Pascaline	4	2006, 2007, 2008 (1), 2008 (1)
Belembaogo, Akila	3	1992, 1993, 1994
Compaoré-Ouédraogo, Viviane	3	1995, 1996, 1997
Traoré-Sigué, Fatimata	3	1976, 1977, 1978
Sanou-Dao, Bernadette	3	1986, 1999 (1), 1999 (2).

Source : www.petiteacademie.gov.bf (17 juin 2009).

* Il y a eu deux gouvernements pour certaines années, ce qui justifie l'utilisation des chiffres (1) et (2).

L'étude du profil scolaire de ces femmes révèle une dominance des formations en lettres et en sciences humaines, alors que nombre des responsabilités qu'elles ont assumées ou assument se situent dans le prolongement des rôles sociaux de sexe. Seules quatre d'entre elles sont issues de filières scientifiques ou techniques¹¹. Les autres ont des formations dans les domaines de la santé, de l'éducation, des lettres, de l'administration et des affaires sociales¹². Elles ont toutes fait des études universitaires, exceptées Célestine Ouezzin-Coulibaly-Traoré et Fatimata Traoré-Sigué qui étaient institutrices et qui s'inscrivent dans le niveau général de scolarité de la population de cette époque¹³ où peu de personnes avaient accès à des études supérieures.

En dehors des régimes d'exception, les postes gouvernementaux assumés par les femmes correspondent à leur profil de formation. La grande majorité sont des portefeuilles à sensibilité féminine : l'éducation et l'alphabétisation, l'action sociale, la promotion de la femme, les droits de la personne, la culture. Notons que le ministère de l'Action sociale a été confié plusieurs fois à des hommes, mais que le ministère de la Promotion de la femme a toujours été, depuis sa création en 1997, dirigé par des femmes.

Dans les régimes d'exception, des femmes nommées ministres ont été promues à des postes clés, certains n'ayant pas toujours de lien avec leur formation initiale. Ainsi, Adèle Ouédraogo, cadre de banque, a été ministre du Budget en 1984, tandis que Marie Louise Nignan-Bassolet, professeure d'anglais, a dirigé le ministère de la Justice et a été Garde des sceaux de 1982 à 1983, alors que Béatrice Damiba, journaliste, a eu en charge le ministère de l'Environnement et du Tourisme de 1983 à 1987.

Il convient de faire remarquer que, en comparaison de la situation observée par Tremblay (1993 : 12-15), à savoir que les politiciennes canadiennes sont en moyenne plus éduquées que les autres femmes, mais moins éduquées que leurs collègues masculins, la situation au Burkina est quelque peu différente. Les femmes politiques y sont également plus formées que la moyenne des femmes, mais elles le sont également, au niveau du pouvoir législatif et municipal, que leurs homologues masculins. Contrairement aux hommes, aucune mairesse par exemple n'est analphabète. Dans les différents gouvernements, les femmes ont sensiblement le même bagage scolaire que leurs homologues masculins. Cette situation éclaire le fait que la société est plus exigeante à l'égard des femmes que des hommes.

¹¹ Ingénieure statisticienne, biochimiste, économiste, gestionnaire.

¹² Dentiste, médecin, pharmacienne; institutrice, professeure d'histoire-géographie; poète, professeure d'anglais, journaliste; secrétaire de direction; sociologue, assistante sociale.

¹³ Les années visées ici sont 1956 et 1976.

L'ouverture de la porte politique aux femmes burkinabé par la Révolution (1983-1987)

On ne peut traiter du thème « femmes et politique au Burkina », ou même de la condition des femmes au Burkina, sans faire un retour sur la Révolution d'août 1983. Comme le rappelle l'Union des femmes du Burkina ([s. d.] : 4), la Révolution burkinabé « a permis de poser la question de la femme, de comprendre le système d'exploitation de la femme, d'en saisir la vraie nature et toutes ses subtilités pour réussir à dégager des actions susceptibles de conduire à un affranchissement total de la femme. Elle lui a ainsi ouvert des perspectives nouvelles ».

Les changements prônés par la Révolution ont visé tant l'évolution des mentalités que l'accès des femmes à l'indépendance économique; ces deux aspects sont interreliés dans la reproduction de la division sexuelle du travail et expliquent pourquoi « le Burkina Faso fut souvent présenté comme un pionnier en Afrique dans le domaine de la libération de la femme » (Jaffré 1989 : 107).

C'est grâce à l'engagement personnel du président Thomas Sankara et à son charisme que parler d'égalité entre les sexes au Burkina est devenu moins tabou. Dans sa lutte pour l'émancipation des femmes, objectif clairement affiché, il s'est d'ailleurs aliéné une partie de la population masculine puisqu'il n'a pas hésité à s'éloigner de l'univers normé du patriarcat et de son cortège de conséquences pour les femmes. Les réformes proposées par son gouvernement révolutionnaire ont indéniablement contribué à modifier le statut des femmes burkinabé et à favoriser l'accès d'un petit nombre d'entre elles à des postes de pouvoir au fil des ans.

Le changement de perception du statut et du rôle des femmes en société et la promotion des femmes à des postes traditionnellement masculins

Malgré la volonté de favoriser l'intégration des femmes à la société burkinabé, on doit se rendre à l'évidence que les premiers conseils de ministres sous la Révolution ont fait peu de place aux femmes en politique (voir le tableau 1). L'explication se trouve possiblement dans l'appréhension¹⁴ suscitée par ce mouvement, car, d'une part, il remettait en cause les anciennes structures de pouvoir et, d'autre part, il préconisait une approche manichéenne opposant peuple et ennemis du peuple révolutionnaire. Le régime révolutionnaire posera néanmoins les bases nécessaires à l'entrée des femmes en politique.

En affirmant dans son discours du 8 mars 1987, qu'il « n'y a de révolution sociale véritable que lorsque la femme est libérée », Thomas Sankara (2001 : 46)

¹⁴ Basile Guissou, directeur général du Centre de la recherche scientifique et technologique du Burkina, qui a été ministre sous le Conseil national de la Révolution a souligné, lors d'une entrevue que nous avons eue avec lui en août 2006, les difficultés éprouvées par le pouvoir révolutionnaire lorsqu'il a voulu recruter des femmes pour les nommer ministres.

postule que la libération de l'Afrique passe par l'émancipation civile des femmes et exige que ces dernières aient les mêmes droits que les hommes. Elles ne doivent plus passer après leurs père, frères, époux ou fils et leur situation matrimoniale ne doit pas être un facteur de discrimination ou d'exclusion. Des femmes célibataires sans enfant se sont vues ainsi nommées dans le gouvernement et à de hauts postes de l'administration publique. En outre, la Révolution visait un décloisonnement des rôles de sexes et accueillait des femmes dans des domaines traditionnellement masculins (armée, police, transport public, etc.) et par des actions de sensibilisation telles que la journée « Les maris au marché » tenue le 22 septembre 1984¹⁵.

La remise en cause du droit de décision des hommes sur la vie des femmes

La Révolution s'est invitée dans les foyers et a sommé époux et épouses de militer dans les structures révolutionnaires. Tout homme qui s'opposait à l'engagement militant de sa conjointe était traité de réactionnaire et susceptible d'être sévèrement puni par les responsables des comités de défense de la Révolution : licenciement ou dégageant de la fonction publique et même bastonnade. La pensée révolutionnaire a ainsi remis en cause le droit de contrôle des époux sur la liberté de pensée et de mouvement de leurs épouses et dénoncé les représentations et pratiques machistes en reconnaissant les femmes en tant que sujets libres de leur choix de vie.

L'instauration d'un cadre organisationnel politique propre aux femmes

Afin d'atteindre réellement les femmes de la base, un cadre organisationnel politique des femmes a été mis sur pied à travers la Direction de la mobilisation et de l'organisation des femmes, puis il y a eu création de l'Union nationale des femmes du Burkina. Nombre de femmes promues aux hautes sphères de décision ont milité pour la première fois dans ces structures avant de rejoindre le parti majoritaire qui était d'abord l'ODP/MT puis le CDP¹⁶. Au sein du gouvernement, ces femmes sont des femmes techniques politiques (amies politiques). Elles doivent être

¹⁵ Ce jour-là, les époux ont été invités à faire le marché à la place de leurs épouses pour leur faire prendre conscience de la difficile tâche assumée par ces dernières et pour favoriser un changement de mentalité en décloisonnant les rôles de sexes. Si des auteurs et des auteures tel Kanse (1989 : 69), trouvent que cette journée a été un échec, l'observation montre que, à la suite de cet événement, davantage d'hommes font le marché au Burkina Faso. Toutefois, une telle action n'a pas été répétée depuis lors.

¹⁶ ODP/MT : Organisation pour la défense et le progrès/Mouvement du travail; CDP : Congrès pour la démocratie et le progrès.

distinguées des femmes techniques cooptées politiquement¹⁷, c'est-à-dire des femmes qui arrivent au gouvernement sans être militantes d'un parti. De façon plus globale, la Révolution a organisé et développé le domaine associatif féminin. Auparavant, comme le souligne Tiendrébéogo-Kaboret (2002 : 40), les femmes n'avaient pas le droit d'assister aux assemblées villageoises publiques ni d'y prendre la parole.

Deux autres facteurs conjoncturels déterminants méritent d'être soulignés, à savoir les pressions internationales et l'évènement Norbert Zongo.

Les pressions internationales : l'application des recommandations de la Conférence mondiale sur les femmes à Beijing

Comme nous l'avons déjà noté, après le passage de Célestine Ouezzin-Coulibaly-Traoré au Conseil du gouvernement en 1958, ce n'est qu'en 1976 que le Burkina accueille à nouveau une femme au gouvernement. L'histoire politique du pays indique également que c'est pour répondre à une recommandation de la Conférence de Beijing de 1995 sur la mise en place de « mécanismes institutionnels de coordination des actions en faveur de la femme¹⁸ » que les autorités burkinabé créent, le 10 juin 1997, le ministère de la Promotion de la femme.

L'impact de l'évènement Norbert Zongo

L'assassinat du journaliste de combat et directeur de publication de l'hebdomadaire *L'Indépendant*, Norbert Zongo, et de trois autres personnes le 13 décembre 1998 a été un évènement qui a marqué l'histoire politique burkinabé. Sous les fortes pressions de la rue et d'organisations de la société civile, au niveau tant national qu'international, le pouvoir a été contraint d'entreprendre une réforme institutionnelle et électorale pour apaiser les esprits et pour garantir le déroulement d'élections transparentes et la participation de l'opposition au gouvernement. C'est dans ce contexte que Monique Ilboudo, juriste et activiste, a été appelée en 2000 pour mettre sur pied le Secrétariat d'État des droits de l'homme. Ce secrétariat a été transformé par la suite en un département ministériel toujours dirigé par Monique Ilboudo jusqu'en juin 2007¹⁹. Si cette dernière s'est fait connaître au public burkinabé à travers sa chronique « Féminin pluriel²⁰ » dans le journal *L'Observateur paalga*, comme une femme très critique du sexisme et du patriarcat en général, il y a lieu de croire que ses qualités féminines ont largement pesé dans la balance au

¹⁷ Notre échantillon de douze femmes politiques comporte huit femmes pour la première catégorie et quatre pour la seconde.

¹⁸ [www.mpf.gov.bf/] (consulté le 18 juin 2009).

¹⁹ Monique Ilboudo sera remplacée par Salamata Sawadogo-Tapsoba, magistrate.

²⁰ La chronique « Féminin pluriel » pointe et dénonce, entre autres, le machisme des sociétés en général et burkinabé en particulier.

moment de sa nomination. Qualifiée à l'époque de « femme qui n'a pas sa langue dans sa poche²¹ », elle apparaissait comme la candidate idéale pour déployer, tout en étant ferme, d'excellentes qualités de médiation et de réconciliation, attitudes souvent données comme attributs féminins. Par ailleurs, l'ouverture concédée à l'opposition par le pouvoir en place a permis à Marlène Zebango-Kiello de diriger le ministère de la Jeunesse et des Sports, même si elle y a passé des moments très difficiles, comme l'illustre son témoignage que nous reproduisons plus loin.

Les préalables à l'accès au pouvoir exécutif

Au-delà des facteurs conjoncturels qui ont ouvert la porte du monde politique burkinabé à quelques femmes, notre recherche nous a permis de voir que ces femmes qui accèdent à la sphère exécutive du pouvoir partagent certains traits et caractéristiques que nous qualifions de « préalables à l'entrée ».

Une forte personnalité : un atout important

Sans verser dans une hagiographie excessive qui ferait des femmes politiques des « femmes d'exception », rappelons que les femmes présentes dans l'exécutif burkinabé sont issues de l'élite intellectuelle du pays. Elles se démarquent non seulement du fait qu'elles possèdent toutes un diplôme universitaire ou l'équivalent, mais encore par leur plume, leur charisme ou leur leadership, ou les deux à la fois. Dans l'ensemble, elles se révèlent dotées d'une bonne capacité de résistance et de repartie devant les attaques et les éventuelles moqueries d'adversaires. En tel cas, un certain nombre de traits les distinguent de la grande masse des femmes et les éloignent des attributs généralement dits féminins : timorée, réservée, voix douce, soumise, effacée, inculte, etc. Au contraire, plusieurs sont des femmes de poigne et d'autorité, et cette capacité à s'imposer semble, chez certaines, avoir été développée dès leur jeune âge, comme l'illustrent les propos de Béatrice Damiba et de Monique Ilboudo :

[Pour être en politique], il faut dès le départ depuis toute petite fille être d'un tempérament assez fort, d'une personnalité assez trempée. Je sais que, quand j'étais enfant, je contestais tout et même à la maison, j'aimais discuter les

²¹ « Tout le monde sait que Monique est une femme qui n'a pas sa langue dans sa poche » : cette expression a été employée par un responsable d'une organisation non gouvernementale (ONG) pour présenter Monique Ilboudo lors d'un colloque organisé par l'Association ACE-RECIT sur le thème « Gestion communale et citoyenneté en Afrique : quelles articulations entre agir politique et recherche scientifique ».

instructions qu'on donnait, de même qu'à l'école. Ça veut dire que je n'ai jamais voulu être là à suivre ce que d'autres décidaient pour nous²².

Les gens pensent que c'est parce que je suis allée en France faire des études que je suis revenue avec de telles idées [féministes]. Mais non, on vous trouvera même des anecdotes quand j'étais petite où je trouvais que c'était injuste que mes frères puissent aller jouer après l'école et que, moi, je reste à la maison pour aider ma mère. Je me rebellais et les suivais et bien sûr, il y avait les conséquences [...] J'étais parfois punie²³.

La volonté d'influencer le niveau décisionnel et d'être visible

Outre la compétence technique et leur aisance à l'égard du pouvoir, la volonté d'être des agentes de changement – des femmes qui comptent – est un autre trait qui caractérise la plupart des femmes actuellement dans l'exécutif burkinabé. Ainsi, Céline Yoda-Konkobo, ministre de la Promotion de la femme depuis 2007 confie ceci :

Au niveau du système des Nations Unies, [ma position] était moins visible, alors que là, au niveau politique, c'est vraiment visible. Et là, je me sens membre d'une locomotive qui est là pour servir de modèle à mes jeunes sœurs.

Le même sentiment est exprimé par Viviane Compaoré-Ouédraogo qui a été plusieurs fois ministre et députée :

Les gens m'appréciaient beaucoup pour le travail et puis, à un moment donné, je me suis rendue compte que je ne pouvais plus aller de l'avant [...] C'est-à-dire, il y avait des sphères où la décision se prenait, et moi, je ne pouvais pas accéder à ces sphères-là [...] J'ai analysé ça. J'ai dit, comment je vais faire [...] pour pouvoir fabriquer la décision, la suivre, jusqu'à ce qu'elle soit prise et même qu'elle soit appliquée? Voilà ce qui m'a motivée à aller en politique²⁴.

²² Extrait de l'entrevue que Béatrice Damiba nous a accordée le 15 novembre 2007 à Ouagadougou.

²³ Extrait de l'entrevue que Monique Ilboudo nous a accordée le 10 octobre 2007 à Ouagadougou.

²⁴ Extrait de l'entrevue que Viviane Compaoré-Ouédraogo nous a accordée le 23 octobre 2007 à Ouagadougou.

Les liens personnels avec un responsable de parti ou un cacique du pouvoir

Badini-Folane (2003) et Compaoré (2002) ont déjà souligné l'importance du rôle joué par les liens personnels des femmes avec les caciques du pouvoir dans leur accession aux sphères de décision. Toutes les femmes que nous avons rencontrées nous ont mentionné l'importance de l'appartenance à un réseau pour obtenir la confiance des pairs, tout comme celle de la population et se distinguer : « Sinon, des femmes et des hommes méritants, il en existe des milliers au Burkina! », dit l'une d'entre elles.

Par exemple, Alice Tiendrébéogo-Kaboret est la fille d'un des premiers députés du pays, Philippe Zinda Kaboré, et a eu comme élève le président de la République Blaise Compaoré quand elle était professeure. Elle est également l'épouse d'Issa Tiendrébéogo qui a été ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique sous le Conseil national de la Révolution; Céline Yoda-Konkobo est la femme du cousin de Alain Yoda qui a eu en charge plusieurs ministères et qui est, depuis le 3 septembre 2008, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale. Béatrice Damiba, sœur de Pierre Claver Damiba, ministre du Développement de janvier 1966 à février 1971 et député de la 2^e et de la 3^e République précise toutefois : « On n'a pas eu besoin de venir me chercher. »

La neutralité ou la militance dans le parti au pouvoir ou tout au plus dans un parti de mouvance présidentielle

Étant donné qu'il faut être dans les bonnes grâces de ceux et de celles qui ont le pouvoir de nommer pour espérer occuper une haute fonction politique ou administrative, la militance dans le parti majoritaire est essentielle. Le propos de Traoré, enseignant à l'université de Ouagadougou et député de l'opposition, met en lumière la monopolisation du pouvoir par le parti présidentiel, majoritaire :

Je regrette notamment que nos intellectuels et cadres se mettent dans une logique de larbinisme à tel point que si Blaise [le président de la République] dit aujourd'hui que le soleil se lève au nord, il trouvera toujours des intellectuels pour l'applaudir en disant que le soleil se lève à l'extrême nord! Malheureusement, nous sommes le seul pays de la sous-région où plus de 98 % des intellectuels et cadres engagés en politique militent pour le pouvoir en place²⁵.

²⁵ Extrait de l'entrevue qu'Étienne Traoré a accordée à Adama Ouédraogo (2007).

Le parti présidentiel ainsi que le relevait déjà Augustin Loada (1998 : 65), professeur et politologue à l'Université de Ouagadougou, rassemble donc l'essentiel des élites tant administratives qu'économiques et sociales, tandis que l'opposition est aux prises avec des défections de ses militantes et de ses militants « attirés par d'alléchantes perspectives de rétribution politique par le parti présidentiel » (citation de Loada). Une nouvelle loi, adoptée le 14 avril 2009²⁶, énonce d'ailleurs qu'un membre de l'opposition ne peut participer au gouvernement ni occuper une fonction dans les hautes sphères de l'administration. D'ailleurs, dans des situations d'exception où le parti majoritaire a été obligé de composer avec des militantes et des militants de l'opposition, les personnes appelées y ont passé des moments difficiles, comme en témoigne Marlène Zébang-Kiello :

C'était une expérience épouvantable. Même le choix du ministre, c'était exprès [...] C'était un piège parce que ce ministre était géré par des militaires et qui l'avaient façonné de telle sorte que tout le monde était du parti majoritaire. Même les mouches qui volaient là-bas portaient l'emblème du parti majoritaire.

Marlène Zébang-Kiello a été ainsi aux prises avec la rétention d'informations, des attitudes de contournement de son autorité, notamment en ce qui a trait à la gestion de comptes importants par son ministre délégué, etc. Celui-ci, militant du parti majoritaire, aurait même menacé de la frapper devant ses agents et agentes en ajoutant ceci : « qui ne sait pas comment les femmes viennent au gouvernement²⁷? » Tiendrébéogo-Kaboret, elle, a quitté le parti créé par son époux, le GDP²⁸, pour rejoindre le parti au pouvoir en 1996. Elle évoque des raisons personnelles, mais surtout les difficultés sérieuses qu'elle avait en tant que militante d'opposition pour mener efficacement sa mission de ministre de l'Alphabétisation.

L'importance du statut maternel

En dehors des régimes d'exception, les femmes qui ont été ou sont ministres ou ambassadrices, même quand elles ne vivent pas en couple, sont au moins mère

²⁶ Loi n° 009-2009/An portant sur le statut de l'opposition politique. Cette loi dit que les militants et les militantes d'un parti d'opposition ne doivent pas occuper « des postes politiques du genre hautes fonctions », à savoir « les fonctions de Premier ministre, de président du Conseil économique et social, de ministre, toute fonction de rang ministériel, de directeur de cabinet des institutions et des ministères, les fonctions de représentation spéciale et toute autre haute fonction de nature politique dont l'occupation est incompatible avec le statut d'opposant » : *Journal officiel* n° 21 du 21 mai 2009, p. 4062.

²⁷ Cette information nous a été donnée par deux de nos répondantes.

²⁸ GDP : Groupe des démocrates et patriotes.

d'un ou d'une enfant. La maternité fait partie intégrante de l'identité féminine en Afrique et est source de respect. Béatrice Damiba, non mariée mais mère de deux enfants, dira ceci : « moi, je ne sens pas qu'on ne me respecte pas, tout au contraire! » Paradoxalement, dans un pays où les pratiques conjugales sont encore très défavorables aux femmes, la monoparentalité peut s'avérer un avantage pour les femmes qui veulent s'engager en politique. L'ancienne ministre et ancienne ambassadrice poursuit ainsi son témoignage :

Il faut dire que dans mon cas, mon statut social aussi m'a aidée. Je n'étais pas [...] dans une vie de couple [...] et cela m'a permis d'être plus disponible pour le travail qu'imposait mon engagement politique [...] Je pense que cette disponibilité-là compte beaucoup dans la durabilité [dans le métier politique] qu'on constate chez moi. C'est bien vrai que j'avais des petits à élever, mais le fait que je ne vivais pas maritalement m'a quand même enlevé une certaine épine du pied. Certaines de nos camarades ont eu des difficultés parce que ce n'était pas toujours facile de concilier la vie d'épouse, de mère et de militante²⁹.

D'autres femmes sans conjoint ont également affirmé que cela facilitait leur engagement politique, car elles n'avaient pas à subir le courroux éventuel d'un époux ou à s'imposer des renoncements selon ses humeurs, ce qui fait dire à l'une d'elles : « Moi mon mari faisait chaque fois irruption dans la salle quand on était en réunion, ce n'était pas beau à voir »; « Il a fait beaucoup de pression, c'était difficile. J'ai dû quitter », confie cette autre répondante.

Les femmes sans conjoint jouissent donc à leurs yeux d'une plus grande liberté de choix et de mouvement qui leur apparaît essentiel à leur pleine réalisation professionnelle. Béatrice Damiba a même pu prendre une année complète pour travailler pour le compte de son parti, l'ODP/MT à l'époque, et a sillonné les 30 provinces³⁰ du pays pour faire la promotion de la Constitution en 1991.

La foi, un fortifiant; la pratique religieuse, une obligation sociale

Les douze femmes politiques que nous avons rencontrées sont croyantes et la plupart sont pratiquantes. En 1997, Bana Ouandaogo-Maïga, alors ministre de l'Action sociale et de la Famille, confiait à Caroline Ouédraogo (1997 : 4) : « Je prends le temps le matin de lire ma Bible, de prier pour préparer une bonne journée. Cela fait, je ne sens aucun coup sur mon corps [...] Cela me donne de l'assurance

²⁹ Extrait de l'entrevue que Béatrice Damiba nous a accordée le 15 novembre 2007 à Ouagadougou.

³⁰ Le nombre de provinces a été porté à 45 en 1996.

pour mener à bien toutes mes activités³¹ ». Par ailleurs, même celles qui ne fréquentaient pas des lieux de culte avant leur nomination dans la haute sphère de l'exécutif sentent le besoin de le faire depuis leur nomination.

Le prix à payer

L'accès à la haute sphère décisionnelle impose plusieurs contraintes et pressions aux politiciennes burkinabé.

Des femmes géographiquement célibataires!

Selon la tradition, les femmes mariées quittent leur famille d'origine pour intégrer celle de leur époux où elles seront, par ailleurs, considérées comme des étrangères. Dans la soixantaine d'ethnies que compte le Burkina, à une exception près³², la résidence familiale est virilocale³³. Cette pratique structure tant les représentations que la vie des couples, y compris celle des femmes politiques burkinabé qui en subissent d'énormes conséquences. Ainsi, toutes les ambassadrices et ex-ambassadrices ont été ou sont monoparentales au moment d'exercer leurs fonctions. Les époux sont peu enclins à déménager dans les résidences de fonction de leur épouse. Nous n'avons pas connaissance d'un époux qui ait suivi sa conjointe diplomate dans son pays d'affectation. À l'intérieur du pays, ce célibat géographique touche aussi les gouverneures de région, les hautes-commissaires, les secrétaires générales de province, les préfètes de départements et les mairesses. Une de nos répondantes nous a confié ceci : « Quand j'ai été nommée secrétaire générale [de province], nous avons discuté de notre déménagement et il était d'accord. Mais quand il a échangé avec ses amis et sa famille, il s'est rétracté sous prétexte que ce sont des fonctions incertaines, qu'on ne sait jamais quand est-ce que ça va prendre fin. »

Ne pas jouer au vu et au su de tous et de toutes du bien public dont bénéficie son épouse est la ligne de conduite que s'imposent tous les hommes au Burkina. Laurent Bado (2006 : 28) interprète ainsi cette attitude fort répandue parmi les époux des femmes politiques : « C'est un déshonneur pour le mari de laisser sa femme entretenir sa famille [à plus forte raison lui-même]; c'est une honte que l'entourage ne manque pas de souligner, même en public! »

³¹ L'entrevue a été réalisée par Ouédraogo (1997 : 4).

³² Chez les Bella au nord du Burkina, ce sont les femmes qui construisent la hutte traditionnelle et qui accueillent leur époux. Voir, à ce propos, Rouamba-Tapsoba et Heerink (1995).

³³ C'est l'homme qui accueille la femme. Le lieu de résidence est dans le village de l'époux.

Une pression plus grande à la soumission à l'époux

Une ancienne ministre ayant détenu plusieurs postes nous a confié qu'elle a dû abandonner sa « carrière de ministre » sous la pression de son époux. C'est, de toute évidence, une dynamique de concession, de repli au sein de l'univers domestique que cette femme a adoptée. Pour d'autres, il s'agira surtout de ménager les apparences et de faire une très nette distinction entre le privé et le politique. Le témoignage d'une ancienne ministre burkinabé est édifiant à cet égard :

Dans ma carrière politique, je n'ai jamais connu de résistances de la part de mon époux parce que je ne lui ai jamais donné l'occasion. Ça veut dire que moi, je suis restée la même, la femme de Victor [nom fictif]. La femme politique c'est dehors, quand je reviens à la maison, je suis madame Saye Victor [...] Le dimanche, personne ne fait la cuisine et quand je peux rentrer un peu tôt, je m'efforce de le faire. Bref! Je fais le distinguo très net entre celle qui doit tenir le discours politique dehors et l'épouse que je suis à la maison dans ses rapports avec son époux qui sont sur un autre registre qui n'ont rien à voir avec la politique [...], ce qui a facilité les choses.

Une autre dira : « Moi qui suis ministre, quand j'arrive à la maison, vous ne pouvez pas imaginer tout ce que je fais. Mais si malgré cela, il est frustré, je ne peux rien pour son problème. » Même quand elles sont en position de pouvoir dans l'espace public, ces femmes continuent de veiller au bon fonctionnement de leur foyer à distance et de prendre les dispositions pour que leur époux ne subisse pas les conséquences de leur absence.

La participation de l'époux à la nomination de son épouse : un rituel important

Sans généraliser la situation à toutes les nominations de femmes à titre de ministres ou d'ambassadrices, plusieurs des femmes que nous avons rencontrées ont précisé que le président de la République, Blaise Compaoré, avait informé leur mari avant de confirmer leur nomination. Le docteur Pascal Bonkougou nous dira au sujet de la nomination ministérielle de sa femme : « Je pense que, pour une femme mariée, c'est *normal* qu'on informe d'abord son mari avant de la nommer. C'est une question de bon sens. La preuve est que vous venez de dire *Zaksoba* (chef de famille) [en parlant de moi]³⁴ » Il est évident que si une telle approche répond aux normes traditionnelles des rapports de couple, elle révèle également les lourdes contraintes conjugales qui pèsent encore sur la participation politique des femmes

³⁴ Extrait de l'entrevue que Docteur Pascal Bonkougou nous a accordée le 23 mars 2009 à Ouagadougou.

burkinabé. Aviser l'homme de la nomination de son épouse, c'est lui reconnaître un droit et un rôle de décision par rapport à son épouse. *A contrario*, point n'est besoin d'informer une femme de la nomination de son époux à tel ou tel poste.

« Les femmes qui font le saut dans l'arène [politique] appartiennent généralement à une élite professionnelle et économique », souligne Manon Tremblay (2008 : 96). Elles sont donc susceptibles, du fait même, d'être moins dépendantes de leur époux au quotidien ou pour subvenir à leurs besoins en cas de séparation ou de divorce. Cependant, de toute évidence, c'est une liberté que peu de femmes osent encore prendre en Afrique, la société étant toujours prête à faire des reproches aux femmes émancipées, divorcées ou séparées.

**Les femmes politiques et la cause des femmes :
non au féminisme à l'occidentale,
oui à la *complémentarité* et au *genre*!**

Les femmes présentes au sein de l'exécutif burkinabé partagent une conception juridique de l'égalité de droits et de responsabilités entre les sexes. Cependant, pour elles, toute revendication à l'égalité doit se faire en tenant compte d'un principe de *complémentarité* entre les sexes, principe qui entretient une assignation à des statuts et à des rôles différenciés selon le sexe. Déjà, le défunt président Sankara insistait dans son plaidoyer pour l'égalité des femmes sur cette complémentarité des sexes. Cette idée traverse notamment son discours aux femmes du 8 mars 1987 dans lequel il souligne que le combat contre l'oppression des femmes peut être gagné « si nous [hommes et femmes] retrouvons notre complémentarité, si nous nous savons nécessaires et complémentaires, si nous savons enfin que nous sommes condamnés à la complémentarité » (Sankara 2001 : 17).

Pour nos répondantes, l'attachement à la complémentarité signifie que chaque sexe a sa partition à jouer pour le bien-être de la société burkinabé, voire que l'une des parties est indispensable à l'autre dans sa différence. Elles sont néanmoins conscientes qu'une telle conception ne résout par les tensions inhérentes au maintien d'une division sexuelle du travail, tout particulièrement dans l'univers domestique, et qu'elle entretient une hiérarchie entre normes et activités féminines et masculines. Ainsi, en dépit de leurs aspirations à l'égalité et de leurs dénonciations des pratiques sexistes, plusieurs femmes politiques contribuent à leur reconduction en continuant de socialiser les filles pour servir et les garçons pour commander. Elles n'arrivent pas de toute évidence à s'extraire d'une compréhension du social basée sur la division sociale des sexes.

Plutôt réformistes que radicales, nos répondantes privilégient donc les lobbys et rejettent les actions du type coup d'éclat : « Jeter les soutiens-gorges, nous ne voulons pas d'actions de ce genre », dit l'une. Dans l'exécutif, nous retenons

celles qui se disent non féministes à l'instar de Gisèle Guigma-Diasso, ancienne ministre de la Promotion de la femme et députée :

Bon, le féminisme, c'est un comportement mais je ne pense pas [que je sois féministe]. Je suis légaliste. Je respecte les deux sexes [...] Quand c'est en faveur de la femme et que c'est bon, je dis que c'est bon. Quand ce n'est pas bon aussi, je dis que ce n'est pas bon. Je ne suis pas trop féministe. Parce que quand on est trop féministe, on peut échouer dans sa mission³⁵.

Il y a aussi celles qui se définissent comme telles, mais en revendiquant, comme le fait Céline Yoda-Konkobo, ministre de la Promotion de la femme depuis 2007, l'africanité de leur conception :

Féministe dans le style européen non. Féministe à promouvoir la femme jusqu'à l'extrême [...] Moi, je ne suis pas de ce féminisme-là. J'essaie d'adapter mon féminisme à mon contexte [...] Parce que le lesbianisme, c'est du féminisme exagéré³⁶.

Ainsi, même celles qui se disent féministes souhaitent prendre leurs distances par rapport au féminisme occidental. La vision égalitariste demeure, en l'occurrence, mal comprise, galvaudée et rapidement assimilée, par plusieurs, à une guerre contre les hommes que les femmes politiques burkinabé veulent éviter à tout prix. Elles s'opposent aussi énergiquement aux positions féministes en faveur du lesbianisme qu'elles jugent abusives. Elles sont dès lors à la recherche d'autres concepts et stratégies plus aptes, à leurs yeux, à favoriser une culture d'harmonie entre les sexes. Dans cette foulée, le concept *genre* semble faire l'unanimité et leur apparaît participer à une culture de dialogue puisqu'il suscite l'adhésion des différents acteurs, y compris les responsables politiques, de la société civile et les bailleurs de fonds. Elles l'associent à un processus participatif qui ne serait lié ni au sexe ni à la religion, mais qui aurait pour objet l'équité entre les sexes. La forte adhésion à ce concept n'est sans doute pas étrangère à l'adoption, le 8 juillet 2009, d'une politique nationale « genre » en vue de réduire les inégalités entre femmes et hommes et à l'adoption, le 16 avril 2009, par l'Assemblée nationale d'une loi en faveur d'un quota de 30 % de l'un ou l'autre sexe sur les listes de candidature aux élections législatives et municipales (fonctions électives). L'importance de cette loi est cependant à mettre en perspective, puisqu'il nous faut noter qu'elle ne s'étend pas aux fonctions nominatives qui donnent accès au pouvoir exécutif, celles-ci

³⁵ Extrait de l'entrevue que Gisèle Guigma-Diasso nous a accordée le 14 septembre 2007 à Ouagadougou.

³⁶ Extrait de l'entrevue que Céline Yoda-Konkobo nous a accordée le 12 novembre 2007 à Ouagadougou.

demeurant donc sous le seul contrôle des personnes qui détiennent actuellement le pouvoir de nomination : président, premier ministre, ministres.

Conclusion

Malgré toutes les tensions qu'elles ressentent et la vive concurrence qui est la quintessence de l'engagement en politique, les femmes que nous avons rencontrées aiment leur métier. Elles évaluent positivement leur expérience pour l'essentiel, surtout dans le contexte de stabilité sociale qui caractérise le pays depuis quelques années. Certaines avouent même ne plus pouvoir se passer de la vie politique, alors que le témoignage de Céline Yoda-Konkobo rejoint celui de plusieurs qui confirment se réaliser dans le métier politique : « Déjà le fait d'être dans ce milieu-là qui est traditionnellement réservé aux hommes. Se retrouver, dans cette minorité de femmes dans ce milieu d'hommes, c'est satisfaisant pour moi. »

Qu'elles soient militantes d'un parti politique ou non, les femmes burkinabé, depuis l'obtention du droit de vote en 1956, prennent donc progressivement leur place sur l'échiquier politique burkinabé, mais cela davantage au gré des places que les hommes veulent bien leur laisser, soit pour rompre avec des pratiques traditionnelles machistes ou pour s'inscrire dans un courant mondial d'émancipation démocratique, que par le fait d'un contrepouvoir féminin qui serait en train de s'implanter. La Révolution a été l'évènement le plus déterminant en les imposant dans des postes et des milieux traditionnellement masculins et, par voie de conséquence, en créant de nouvelles représentations des femmes dans la société.

D'un point de vue individuel, si la compétence technique est un atout essentiel pour accéder aux plus hautes fonctions de l'État burkinabé, celle-ci doit toutefois être soutenue par les autres éléments que sont notamment les liens familiaux ou personnels avec les caciques du pouvoir. Les femmes politiques sont d'ailleurs plus nombreuses dans les fonctions nominatives qu'électives. Malgré leur sens de l'engagement social et leur rigueur au travail, les femmes technocrates politiques burkinabé sont conscientes que leur participation à la vie politique ne relève pas de leurs seules compétences, mais est également tributaire de leurs réseaux sociaux tout comme de leur situation conjugale. L'articulation entre ordre social et ordre politique est ici bien concret et met en relief le fait que le privé est politique, et que l'accession de quelques femmes à des postes de pouvoir ne règle pas pour autant le problème de la division sexuelle du travail tant dans l'espace domestique burkinabé que dans son espace public.

RÉFÉRENCES

ASSIÉ-LUMUMBA, N'dri Thérèse

1999 « Political Restructuring and Social Transformation Social Movements and the State in Africa », Communication à la réunion de recherche du RPTS de DAWN Afrique, Le Cap, Afrique du Sud.

1996 *Les Africaines dans la politique : femmes baoulé de Côte d'Ivoire*. Paris, L'Harmattan.

BA, Halimatou et Rosalie DIOP

2005 « Une présence des femmes à l'Assemblée nationale qui ne rend pas justice à leur engagement dans la société et dans les partis », dans Manon Tremblay (dir.), *Femmes et parlements, un regard international*. Montréal, Les éditions du remue ménage : 129-152.

BADINI-FOLANE, Denise

2003 « La représentativité féminine dans les gouvernements du Burkina Faso de 1985 à 1991 », dans Yénouyaba Georges Madiéga et d'Oumarou Nao (dir.), *Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995 : actes du premier Colloque international sur l'histoire du Burkina*, Ouagadougou, 12-17 décembre 1996 Paris, Karthala : 1101-1129.

BADO, Kilachiu Laurent

2006 *La femme traditionnelle était-elle discriminée?* Lettre politique III, inédit.

BEAUVOIR, Simone de

1976 *Le deuxième sexe*. Paris, Gallimard, 2 vol. [1^{re} éd. : 1949].

CENTRE POUR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE (CGD)

2005 *La participation politique des femmes au Burkina Faso*. Ouagadougou, Centre pour la gouvernance démocratique.

COLLIN, Françoise

1999 *L'homme est-il devenu superflu? Hannah Arendt*. Paris, Odile Jacob.

1975 « Pour une politique féministe, fragments d'horizon », *Les Cahiers du Griff*, 6, décembre : 68-75.

COMPAORÉ, Nestorine

2002 « Le recrutement des femmes pour élections législatives au Burkina Faso », dans Julie Ballington et Marie-José Protais (dir.), *Les femmes au Parlement : au-delà du nombre*. Stockholm, IDEA (version française) : 83-91.

DENTAL, Monique

2004 « Notre féminisme vous appartient », dans Lilian Halls-French et Josette Rome-Chastenot, avec la participation de Cécilia Baeza-Rodriguez et autres (coord.), *Féministes, féminismes. Nouvelle donne, nouveaux défis*. Paris, Syllepse et Espaces Marx : 61-68.2

DIAW, Aminata

1998 *Femme, éthique et politique*. Bonn, Bibliothèque digitale der Friedrich-Ebert-Stiftung, [En ligne], [//library.fes.de/fulltext/bueros/senegal/00263001.htm] (14 février 2010).

FIRESTONE, Shulamith

1970 *La dialectique du sexe : le dossier de la révolution féministe*. Traduction de l'américain par Sylvia Glead. Paris, Stock.

FOFANA, Adama

2004 *La Petite Académie du Burkina*, [En ligne], [www.petiteacademie.gov.bf] (17 juin 2009 et 27 décembre 2009).

2007 *Premier dictionnaire burkinabé. 100 personnalités et 50 gouvernements de 1957 à 2007*. Ouagadougou, Presses africaines.

GOERG, Odile

1997 « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », dans CLIO, *Histoire, femmes et sociétés*, [En ligne], [clio.revues.org/index378.html] (13 février 2010).

HALIMI, Gisèle

1978 « Un double constat : rejet des femmes par les partis », dans Gisèle Hamini, *Choisir la cause des femmes. Le programme commun des femmes*. Paris, Bernard Grasset : 35-58.

HOUNGNIKPO, Mathurin C.

2004 « Introduction », dans Mathurin C HOUNGNIKPO, *L'illusion démocratique*. Paris, L'Harmattan : 7-28.

ILBOUDO, Monique

2007 « Le féminisme au Burkina Faso. Mythes et réalités », *Recherches féministes*, 20, 2 : 166-177.

JAFFRÉ, Bruno

1989 *Burkina Faso : les années Sankara. De la révolution à la rectification*. Paris, L'Harmattan.

KABORÉ, Bila Roger

2002 *Histoire politique du Burkina Faso 1919-2000*. Paris, L'Harmattan.

KANSE, Saoni Mathias

1989 « Le CNR et les femmes : de la difficulté de libérer "la moitié du ciel" », *Politique africaine, Retour au Burkina*, mars, 33, Paris, Karthala : 66-72.

LAMOUREUX, Diane

1997 « Féminisme et citoyenneté : sortir de l'ornière du féminin », dans Manon Tremblay et Caroline Andrew (dir.), *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Montréal, Les éditions du remue-ménage : 33-54.

LOADA, Augustin Marie-Gervais

1998 « Les élections législatives burkinabé du 11 mai 1997 : des "élections pas comme les autres" ? », *Politique africaine, Des élections « comme les autres »*, mars, 69, Paris, Karthala : 62-74.

MATOKO, Édouard

1996 « La marginalisation de la femme », dans Édouard Matoko, *L'Afrique par les Africains. Utopie ou révolution?* Paris, L'Harmattan : 206-210.

MAUNICK, Édouard J.

1976 *Elles ont marqué leur époque, la tradition a immortalisé leur nom. Africaines du temps jadis.* Paris (Dakar, Abidjan), Presses de l'imprimerie SCIA-Danel.

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME DU BURKINA

2008 « Historique » dans site web du ministère de la promotion de la femme, *Le ministère*, [En ligne], [www.mpf.gov.bf/] (22 février 2010).

OUÉDRAOGO, Adama

2007 « Etienne Traoré, député PDP/PS : "Il a manqué à Sankara une certaine pédagogie révolutionnaire" », *L'Observateur paalga*, n° 7002, 31 octobre, [En ligne], [www.lefaso.net/spip.php?article24263] (2 octobre 2007).

OUÉDRAOGO, Caroline

1997 « La politique n'est pas incompatible avec la foi », « Féminin pluriel », *L'Observateur paalga*, 29 avril 1997 : 4.

PERROT, Claude-Hélène et Albert VAN DANTZIG (dir.)

1994 *Marie-Joseph Bonnat et les Ashanti. Journal (1869-1874)*. Paris, Éditions de la Société des Africanistes.

PREMIER MINISTÈRE DU BURKINA

2003-2009 *Gouvernement. Les membres du gouvernement*. [En ligne], [www.gouvernement.gov.bf/] (27 décembre 2009).

ROUAMBA-TAPSOBA, Lydia et Hettie HEERINK

1995 *Profil genre de la province de l'Oudalan*. Programme Sahel Burkinabé/Pays-Bas, Gorom-Gorom (Burkina Faso), inédit.

SANKARA, Thomas

2001 « La révolution ne peut aboutir sans l'émancipation des femmes », dans Thomas Sankara, *L'émancipation des femmes et la lutte de libération de l'Afrique*. New York, Pathfinder Press : 7-46.

SOREL, Jacqueline et Simone PIERRON GOMIS

2004 *Femmes de l'ombre et grandes royales dans la mémoire du continent africain*. Paris, Présence africaine.

TAYLOR, Vivienne

2002 *La marchandisation de la gouvernance. Perspectives féministes critiques du Sud*. Édité de l'anglais par Fatou Sow. Paris, L'Harmattan.

TIENDRÉBÉOGO-KABORET, Alice

2002 « Burkina Faso : les obstacles à la participation des femmes au parlement », dans Julie Ballington et Marie-José Protais (dir.), *Les femmes au Parlement : au-delà du nombre*. Stockholm, IDEA (version française) : 39-47.

[s. d.] « Représentation et participation des femmes en politique : état des lieux et problématique ou enjeux », Ouagadougou, inédit.

TREMBLAY, Manon

2008 *100 questions sur les femmes et la politique*. Montréal, Les éditions du remue-ménage.

1993 *Les femmes en politique représentent-elles les femmes? De quelques conduites des femmes et des hommes en politique au Québec à l'endroit des demandes exprimées par les mouvements féministes*. Québec, Les Cahiers de recherche du GREMF, n° 53, Université Laval.

UNION DES FEMMES DU BURKINA

[s. d.] *Plan d'action national de la femme*. Ouagadougou, inédit.